DECISION N°2024-02

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Objet : Création d'un parc autour du lac de pêche

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Maire sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2024, pour la création d'un parc autour du lac de pêche pour un devis d'un montant de 1 186.54 € HT soit 1 301.75 € TTC

DECIDE

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2024, pour la création d'un parc autour du lac de pêche pour un devis d'un montant de 1 186.54 € HT soit 1 301.75 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 23/01/2024

Le Maire, A. DELSOL

MAIRIE de LAVERNOSE-LACASSE (Haute-Garonne)

REÇU EN PREFECTURE
le 29/01/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-213102874-20240123-2024_02-DE